

Femmes en armes au XVI^e siècle

Nicole Dufournaud

► **To cite this version:**

Nicole Dufournaud. Femmes en armes au XVI^e siècle: Les dames ” doi[ven]t avoir ceur d’homme ” : une invitation à participer à l’idéal féodal masculin du métier d’armes au XVI^e siècle.. Penser la violence des femmes, Jun 2010, Paris, France. halshs-00687858

HAL Id: halshs-00687858

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00687858>

Submitted on 15 Apr 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Femmes en armes au XVIe siècle

Nicole Dufournaud

Docteure en histoire, Ingénieure de Recherche, EHESS – CRH

« La duchesse Anne dit alors à l'épouse du canonnier :

- Seigneur Dieu ! Que faire ? Voilà votre pauvre mari blessé !

- Quand même mon mari serait mort, je saurais bien le remplacer ! Son canon, je le chargerai, feu et tonnerre ! Et nous verrons¹ ! »

La femme du canonnier devient la « canonnière ». Grâce à sa précision, elle tue mille huit cents assiégeants d'un seul coup de canon et en blesse autant : elle sait donc manier le canon et y est entraînée. Ce chant populaire breton relate un événement historique de 1489. A côté de la canonnière, la duchesse Anne est représentée sur les murailles telle une guerrière. Le chant tient un discours qui n'étonne personne, celui de la duchesse combattant pour son duché².

Comme l'écrit Christine de Pizan au début du XVe siècle, les dames « doi[ven]t avoir ceur d'homme », doivent « savoir les droits d'armes » afin qu'elles soient « preste de ordonner ses hommes » si besoin est, « pour assaillir ou pour deffendre » et elles doivent prendre garde que leurs forteresses soient bien garnies. La dame prête à agir doit aussi « essayer ses gens » et vérifier leur courage³. Par le mot « dame », il nous faut entendre celui de « seigneure »⁴.

Au Moyen Âge, l'exercice du pouvoir politique est lié à l'action militaire. Les femmes, seigneures, doivent pouvoir user de leurs prérogatives militaires en cas de nécessité. Se pose alors la question des rapports entre les hommes et les femmes dans

¹« Le siège de Guingamp » dans Théodore Hersart de La Villemarqué, *Barzaz-Breiz Chants populaires de la Bretagne*, 1839, rééd. Paris, Perrin, 1963, p. 259.

²Christophe-Paulin de La Poix de Fréminville, *Antiquités des Côtes du Nord*, 1837, rééd. Paris-Genève-Gex, Slatkine, 1980, p. 375. Ce chant breton a plusieurs versions. Au XIX^e siècle, Madame de Saint-Prix qui a consigné beaucoup de chants bretons populaires, en donne une autre plus complète mais édités par un homme, le chevalier de Fréminville.

³Marie-Thérèse Caron, « Mariage et mésalliance : la difficulté d'être femme dans la société nobiliaire française à la fin du Moyen Age », dans *La femme au Moyen Age*, éd. par Michel Rouche et Jean Heuclin, Maubeuge, 1990, p. 315-326.

⁴Le terme de « seigneure » est utilisé au moins jusqu'à la fin du XVIe siècle.

une société hiérarchisée où la condition féodale autorise certaines femmes à prendre les armes. Dans une société de subordination et de préséance, l'inégalité favorise-t-elle les femmes dans l'exercice de leur puissance ? Se battre signifie aussi se vêtir plus commodément : comment ces femmes s'habillent-elles pour combattre ? Travesties, comment sont-elles perçues par les hommes de leur temps ? Comment imaginer l'impensable : des femmes armées comme des hommes combattant à pied ou à cheval, à la tête de troupes d'hommes armés obéissants ?

A partir d'une étude locale réalisée dans les archives à Nantes, je propose de revenir sur l'historiographie puis de dresser un portrait de ces femmes prêtes à user de violence et à prendre les armes dans une société elle-même violente dans laquelle elles agissent pour préserver leurs biens, leurs intérêts et leur vie.

La question de la violence des femmes sous l'Ancien Régime a été particulièrement étudiée pour le XVIII^e siècle, bien représenté grâce aux travaux d'Arlette Farge avec Cécile Dauphin, Dominique Godineau et Jean-Clément Martin. Les XVI^e et XVII^e siècles n'y sont traités qu'au travers des guerres de Religion et de la Fronde : trop souvent les femmes y sont soit représentées comme victimes soit comme des sujets d'amusement ou de curiosité.

Le XV^e siècle est celui des preuses. Les figures antiques sont mises à contribution comme Penthésilée, la reine mythique des Amazones. Sophie Cassagnes-Brouquet a montré le parallèle entre le thème littéraire et iconographique des Neuf preux et celui des Neuf preuses⁵. Cette mode perdure : Hilarion de Coste au début du XVII^e siècle compare la reine d'Écosse Marie Stuart à Zénobie, la reine antique⁶.

⁵Sophie Cassagnes-Brouquet, « Penthésilée, reine des Amazones et Preuse, une image de la femme guerrière à la fin du Moyen Âge », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés « Armées »*, Toulouse, PU du Mirail, n° 20, 2004, p. 169-179 ; « Les Neuf Preuses, l'invention d'un nouveau thème iconographique dans le contexte de la Guerre de Cent ans. », *Actes du colloque Le genre face aux mutations. Masculin et féminin, du Moyen Âge à nos jours*, Capdevilla Luc et al. (dir.), Rennes, PU Rennes, 2003, p. 279-289.

⁶Hilarion de Coste, *Les éloges et les vies des reynes, des princesses et des dames illustres en piété, en courage et en doctrine*, Paris, S. Cramoisy, 1647, 2 vol, p. 504-528. La Siefar – Société Internationale pour l'Étude des Femmes de l'Ancien Régime – est une association qui se propose de mieux faire connaître ou découvrir les conditions d'existence, la pensée, l'action, les œuvres des femmes reliées d'une quelconque manière à la France, dans la longue période qui s'étend du Moyen Âge à la Révolution. Des dictionnaires de femmes d'Ancien régime ont été mis en ligne dont celui d'Hilarion de Coste sur <http://www.siefar.org/>

Eliane Viennot quant à elle a étudié la littérature de la Renaissance remplie de femmes fortes, voire de guerrières comme les deux ennemies Bradamante et Marphise : personnages de fiction, ce sont des héroïnes de la littérature de la Renaissance italienne dans l'œuvre du *Roland furieux* d'Ariosto⁷.

La littérature et l'iconographie proposent des modèles, l'histoire en offre d'autres⁸. Dans des temps troublés comme à la fin du Moyen Âge et au XVI^e siècle, quelques noms de femmes combattantes nous sont parvenues. Ces femmes guerrières à l'instar de Jeanne d'Arc se rendent visibles dans un contexte guerrier catastrophique et pendant une crise de la Chevalerie⁹. En voici quelques portraits.

Jeanne de Flandre est duchesse de Bretagne au XIV^e siècle¹⁰. Dans ses *Chroniques*, le célèbre Froissart, son contemporain, raconte le combat naval près de Guernesey au cours duquel la duchesse tient un « glaive moult roide et bien tranchant, et trop bien se combattoit et de grande courage ». « Sa vaillance au reste ne fut pas tousjours une vaillance de tournoys et de carrouzel : et sa braverie une braverie peinte et de parade », écrit Pierre Le Moyne au XVII^e siècle ; « Des guerres contrefaites, et des combats de sale, elle passa aux veritables Guerres, et aux combats de campagne : elle se treuva à des sieges, et à des batailles navales... L'armée françoise alla assiéger Hennebont où la comtesse s'estoit jettée avec la fleur de ses Amys. Elle soustint le siege virilement et y servit de toute sa personne... »¹¹.

Au XVIII^e siècle, Pierre-Joseph Boudier de Villemert rapporte les exploits au XIV^e siècle de Jeanne de Belleville, l'épouse d'Olivier de Clisson ; il la décrit « le fer à la

⁷Eliane Viennot, « Les femmes dans les "troubles" du XVI^e siècle », *Clio Histoire, Femmes et Sociétés « Guerres civiles »*, PU du Mirail, Toulouse, n° 5, 1997.

⁸Pour une synthèse sur l'Ancien Régime du sujet, voir Godineau Dominique, « De la guerrière à la citoyenne. Porter les armes pendant l'Ancien Régime et la Révolution française », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés « Armées »*, PU le Mirail, Toulouse, 2004, n° 20, pp. 43-69.

⁹Sophie Cassagnes-Brouquet, « Penthésilée, reine des Amazones et Preuse, une image de la femme guerrière à la fin du Moyen Âge », *loc. cit.*

¹⁰Andrée Lehmann, *Le rôle de la femme dans l'histoire de France au Moyen Age*, Paris, Berger-Levrault, 1952.p. 217, p. 222, p. 481, p. 484 et p. 494 ; Micheline Cuénin, « La Femme et la Guerre (1516-1660) », Ian Richmond et Constant Venesoen (éd.), *Présences féminines. Littérature et société au XVII^e siècle français. Actes de London, Canada (1985)*, Paris Seattle Tuebingen, Biblio 17, 1987, pp. 291-323.

¹¹« ...elle y agit des bras non moins que du coeur et de la teste : et y valut toute seule plusieurs soldats et plusieurs capitaines. Elle donnoit les ordres, et estoit la première à executer les ordres donnez, elle estoit de toutes les sorties, et assistoit à tous les assauts... La courageuse Princesse, aprez avoir préparé tout le monde à la defense jusques à ses femmes et à ses filles... monta sur une tour... et sortant par une porte détournée, à la teste de trois cens cuirrasses alla mettre le feu dans les logemens des ennemys. » Pierre Le Moyne, *La Galerie des femmes fortes*, L. et D. Elzevier, Leide, 1660, p. 176-180.

main, y porter le carnage et l'incendie »¹².

Toujours au XVIIIe siècle, Philibert Riballier et Charlotte-Catherine Cosson de La Cressonnière rapportent les faits d'armes de plusieurs femmes : au XV^e siècle, Marie d'Harcourt, se porte à la tête de ses troupes au secours de la ville de Vaudemont et force les ennemis à lever le siège ; la célèbre Jeanne Hachette est représentée « ...une pique à la main, montée sur la breche, arracher le drapeau que l'on y vouloit arborer, et jetter en bas de la muraille l'Officier qui le portoit... » ; au XVIe siècle, Madeleine de Sennaictaire entretient une compagnie de cinquante braves jeunes gens à la tête desquels elle fait des courses en Auvergne¹³.

Enfin, retenons deux derniers personnages. Pendant les troubles du XVIe siècle, Catherine de Clermont défend ses terres du duché de Retz menacées par les Ligueurs : elle rassemble des troupes à ses frais et se met à leur tête¹⁴. Début XVIIe siècle, Alberte-Barbe d'Ernecourt Saint-Baslemont en habits d'homme, met en application sa science de la guerre¹⁵.

Ces femmes peuvent nous paraître marginales et leur histoire anecdotique. La question s'impose donc : comment ces femmes dites fortes étaient-elles perçues par leurs contemporains ? Retenons en deux : Brantôme et le seigneur de Tavannes.

Brantôme semble apprécier et s'émerveiller de l'attitude de ces dames guerrières qui protègent leur manoir ou leur château avec le village qui l'entoure¹⁶. Mais il n'accepte pas que les dames et les femmes qui se comportent comme des hommes, s'habillent comme eux. Qu'elles meurent au combat, certes, ce sont de valeureuses combattantes, mais qu'elles meurent habillées selon leur sexe ! Enfin, il explique la vaillance et le courage de ces « Dames » par le fait qu'elles aiment le pouvoir « car l'ambition de do-

¹²Pierre-Joseph Boudier de Villemert, *Notice Alfabétique des Femmes célèbres en France [Le Nouvel Ami des femmes ou La Philosophie du sexe. Ouvrage nécessaire à toutes les jeunes personnes qui veulent plaire par des qualités solides : Avec une Notice Alfabétique des Femmes célèbres en France]*, Amsterdam/Paris, Monory, 1779, en ligne sur le site de la SIEFAR <http://www.siefar.org/>

¹³Philibert Riballier et Charlotte-Catherine Cosson de La Cressonnière, *De l'éducation physique et morale des femmes, avec une notice alfabétique de celles qui se sont distinguées dans les différentes carrières des sciences & des beaux-arts, ou par des talents & des actions mémorables*, Paris, chez les frères Estienne, 1779, en ligne sur le site de la SIEFAR <http://www.siefar.org/>

¹⁴François Rouget, « Claude-Catherine de Clermont », *Dictionnaire de la SIEFAR*, 2004, en ligne sur <http://www.siefar.org/>

¹⁵Micheline Cuénin, « Alberte-Barbe d'Ernecourt », *Dictionnaire de la SIEFAR*, 2004, en ligne sur <http://www.siefar.org/>

¹⁶Viennot Éliane, « Les femmes dans les "troubles" du XVIe siècle », *Clio Histoire, Femmes et Sociétés « Guerres civiles »*, PU du Mirail, Toulouse, n° 5, 1997.

miner, régner et commander, loge dans leurs ames, aussi bien que des hommes, et elles en sont aussi friandes »¹⁷.

Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, quant à lui, n'apprécie guère de voir les dames se mettre à la place des hommes : « Que les femmes facent les femmes, non les capitaines : si la maladie de leurs maris, la minorité de leurs enfants, les contraignent se présenter au combat, cela est tolérable pour une fois ou deux en la nécessité ; il leur est plus séant se mesler des affaires en une bonne ville proche des armées, que d'entrée en icelle, où elles sont injuriées des ennemis et mocquées des amis.¹⁸ »

Pour Dominique Godineau, il « pose clairement les limites : en cas de "nécessité", les dames peuvent remplacer les hommes, ou participer à la protection d'une ville assiégée en réparant les murailles, en encourageant les combattants, voire en prenant les armes (Poitiers 1569, La Rochelle 1572). Mais leur place n'est pas sur les champs de bataille, car il n'est guère bienséant de voir une femme, armée et vêtue comme un homme, se distinguer par des exploits individuels qui vont à l'encontre des qualités féminines de réserve et modestie... Et surtout, dans tous les cas, leur combat doit être défensif et non conquérant... De fait, ces nobles héroïnes se sont souvent battues pour défendre leur domaine, et non pour aller porter le fer à l'étranger ; et c'est d'ailleurs souvent parce que leur mari [guerroye] au loin qu'elles-mêmes les [remplacent] sur place »¹⁹.

Enfin, l'historienne Sylvie Steinberg a montré que le travestissement permet à ces nobles dames de restaurer les valeurs chevaleresques au cours des Guerres de religion. A la fin du XVIe siècle, la vue d'une femme en armure provoque une réaction scandalisée chez ces hommes qui la tiennent pour indécente²⁰.

¹⁷Pierre de Bourdeille dit Brantôme, *De l'amour des Dames*, tome 65, Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France, 3 volumes, rééd. Londres, 1790, p. 380.

¹⁸*Mémoires de Très-noble et Très-illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes*, Paris, Nouv. Coll. De Mémoires pour servir à l'histoire de France, 1ère série, tome VIII, 1838, p. 337, cité dans Sylvie Steinberg, « Le mythe des amazones et son utilisation politique de la Renaissance à la Fronde », Wilson-Chevalier Kathleen et Viennot Eliane (dir), *Royaume de fémynie : Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde, actes du colloque de Blois (13-15 Octobre 1995)*, Paris, Honoré Champion, 1999, et Dominique Godineau, « De la guerrière à la citoyenne. Porter les armes pendant l'Ancien Régime et la Révolution française », *loc. cit.*

¹⁹Dominique Godineau, « De la guerrière à la citoyenne. Porter les armes pendant l'Ancien Régime et la Révolution française », *loc. cit.*

²⁰Sylvie Steinberg, *La confusion des sexes. Le travestissement de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Fayard, 2001, p. 213-245.

Pour comprendre ce changement de mentalité, revenons un siècle en arrière. Pour assumer la charge de leur condition, leur dignité permet aux dames de se travestir et de s'habiller en homme : elles portent l'armure, l'épée, la lance, la salade²¹ et l'étendard ; elles vont à cheval²². Mais en ont-elles le droit ? La Coutume les y autorisent-elles ?

La hiérarchie sociale se détermine par la possession des terres et de leur statut. Comme les seigneurs, les dames en tirent leur pouvoir car il n'est pas question ici d'individu : cette société d'ordres est organisée en lignages dont les chefs potentiels peuvent être des femmes. L'ordre prévaut sur le sexe.

A la fin du XVe siècle, la Très Ancienne Coutume de Bretagne, par exemple, distingue deux types de dames : la « gentilfemme dame de soy » et la « gentilfemme o l'auctorité de son mari »²³. La première est son propre seigneur et ne dépend pas d'un époux. La hiérarchie existe au sein même de la noblesse et une distinction est faite pour les femmes nobles qui sont seigneures de fief et celles qui ne le sont pas. Ces seigneures de fief assurent le service de la guerre même si, comme les seigneurs, elles peuvent se faire représenter. Ce n'est pas une exception bretonne. Dans le Beauvaisis, au XIII^e siècle, Beaumanoir spécifie que « les lignagers ne sont pas tenus à l'assistance militaire s'ils sont clercs, femmes ou mineurs, bâtards ou malades »²⁴. Cela signifie qu'il est possible de ne pas le faire, mais ce n'est pas interdit.

Nous voyons bien que la question pose problème. L'idéal masculin est confronté à une réalité : les dames font les aveux, ces actes qui établissent les liens de vassalités ; elles peuvent être « sujette et hommesse » ; « dame et mestraisse », elles reçoivent les hommages, rendent la justice et font la guerre qu'elles soient mariées, veuves ou « filles seules ». Une autre question s'impose ici : comment ces femmes nobles peuvent-elles du jour au lendemain prendre les armes ? Et quelles armes ! Lourdes et encombrantes : des épées, des hallebardes, des arquebuses !

Dans les livres, les actes héroïques sont en bonne place dans les chroniques rédigées par les contemporains ou rapportées par leurs successeurs immédiats : par exemple, Bernard de Girard Du Haillan rapporte deux épisodes militaires sous François Ier : le

²¹La salade est un casque de forme ronde.

²²Colette Beaune, *Jeanne d'Arc*, Perrin, Paris, 2009, p. 183 et suiv.

²³Marcel Planiol, *La Très ancienne coutume de Bretagne...*, Rennes, Plihon et Hervé, 1896, p. 135, article 86.

²⁴Jean Gaudemet, *Les communautés familiales*, Paris, Marcel Rivière et Cie, 1963, p.98.

premier à Péronne où « les femmes mesmes faisoient de leur plein gré la charge & le devoir des soldats »; le second à Saint-Riquier « Les femmes, montant elles mesmes sur les murailles avecques leurs maris, exercèrent si virilement l'office d'hommes, qu'à force de poix résine et d'eaux chaudes et bouillantes elles contraignirent enfin les impériaux de se retirer. Voire, dict on que quelques unes de ces femmes habillées en hommes leur ostèrent deux de leurs enseignes.»²⁵ .

Parmi les sources manuscrites, les sources judiciaires sont incontournables ainsi que les livres de raison. Plus inattendues sont d'autres sources auxquelles notre imaginaire nous interdit de penser : les quittances en sont un exemple. Au Moyen Âge, le devoir de guet est imposé aux nobles et anoblis mais également aux habitants riches des villes. Ceux-ci rechignent à y répondre et préfèrent, pour les plus aisés d'entre eux, payer des amendes. Ces revenus permettent alors de recruter d'autres personnes, soit les exemptés, soit des habitants de l'extérieur de la ville, qui composent alors des compagnies de gens d'armes soldés. A Nantes, une quittance de 1503 prouve qu'un service de garde payant pouvait être assumé par des femmes. La veuve Jehanne Godin reçoit un salaire de Pierre Picart, receveur et miseur de Nantes : elle a gardé la porte de Saint-Nicolas pendant un an et treize jours, la porte Poissonnière pendant cinq mois et douze jours, et la porte du port Briand Maillard pendant six mois et dix jours. S'y ajoute la garde des logis « de dessus la muraille » pendant deux ans²⁶.

Ce service est-il requis uniquement pendant les crises ? Le guet est une assistance obligatoire permanente. Une ordonnance du roi de France Louis XII de 1504 oblige à faire le guet une fois par mois sous peine d'une amende de 5 sous ; en sont exemptés les veuves, les orphelins et ceux qui paient une taille inférieure à 5 sous²⁷. Rien n'est stipulé pour les « filles seules » et riches. La garde des murailles des villes fait l'objet d'une organisation administrative précise. Des listes sont constituées qui sont appelées « nommée ». A Nantes en 1522, neuf femmes sur quatre-vingt-seize noms, soit 9 %, y

²⁵Bernard de Girard Du Haillan, *Histoire generale des roys de France...*, Paris, S. Cramoisy, 1615, t. II, p. 1451, cité dans François Génin, *Lettres de Marguerite d'Angouleme, soeur de François Ier, reine de Navarre*, Paris, Renouard, 1841, p.338.

²⁶Archives municipales de la ville de Nantes « Quittance de Jehanne Godin veuve de feu Jehan de St Val pour avoir servi à fermer et ouvrir les portes St Nicolas le port Poissonnier et le port Briend et à garder les loges de dessus les murailles. Guillaume Paticier controleur 1503-1506 » - AM Nantes EE 20.

²⁷Michel Le Mene, « La population nantaise à la fin du XVe siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1964, n° 2, juin, tome LXXI, pp. 189-220.

sont nommées en leur nom propre ou représentent leurs enfants dont elles sont tutrices ou curatrices. Seules deux d'entre elles se font représenter par un homme. Toutes et tous certifient avoir servi à la garde de la ville et du château de Nantes. En 1543, toujours à Nantes, huit femmes sont inscrites sur les listes : il leur est ordonné de « y comparoir armez et accoustrez ainsi qu'ils sont tenus se monstrer aux monstres²⁸ generales dudit Evesché de Nantes »²⁹. En 1532, de passage à Nantes, le roi de France, François Ier, réorganise la milice à l'imitation de celle du royaume. Au XIX^e siècle, l'érudit nantais Camille Mellinet écrit à ce sujet que François Ier y obligea tous les habitants sans exception quel que fût leur état « même les femmes veuves ayant moyen, et qui sont tenues de faire la garde en personne, ou envoyer un homme, duquel les capitaines se contenteront »³⁰. L'auteur utilise l'italique pour appuyer certains passages et montrer son étonnement d'homme du XIX^e siècle.

Si nous ne savons pas toujours comment ces femmes étaient habillées, nous savons en revanche comment la milice urbaine était armée : en 1532, une épée et une pique. Les arquebuses, trop lourdes, n'ont pas été retenues. Or un armement lourd est défavorable aux femmes ; le fait de n'autoriser qu'une épée et une pique facilite le devoir de guet pour les habitantes des villes, même si certaines femmes possèdent des arquebuses. Regardons les listes de recensement pendant la Ligue en janvier 1592 à Nantes. Un préambule du procès verbal exprime qu'il s'agit « de rechercher combien il y avait d'hommes, de femmes, de serviteurs portant ou habiles à porter les armes ». Seules les servantes en sont exemptes. Or comme les hommes sont pour la plupart absents, les femmes doivent les remplacer et ne peuvent pas se faire représenter par un homme. En pleine Ligue, les femmes – nobles et roturières – sont requises. Il n'est pas question ici de différence de sexe. Par exemple, Jehanne Bretayche possède des armes – une arquebuse, une épée et une dague – alors qu'aucun homme ne demeure chez elle. Elle vit seule avec trois chambrières : elles ne sont pas exemptes de garde pour autant³¹.

Comment ces femmes se procurent les armes et les armures ? La réponse à cette question se trouve dans les sources : elles les possèdent de leur père ou de leur mari.

²⁸Une monstre est une revue militaire.

²⁹Morice Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne...*, 3 volumes, Paris, C. Osmont, 1742-1746, rééd. 1974, p. 1046.

³⁰Camille Mellinet, *La commune et la milice de Nantes*, Nantes, 1841, p. 96.

³¹AM Nantes EE 30

Les inventaires en font mention : des « brigandine, salade, vouge, coleuvrine, corsept, hache »³² mais aussi des arquebuses « une curace, une banniere, quatre ganteletz, deux gardebraz avecques leurs canons » ainsi qu'une huche d'armes à cheval et « deux trouses de carrotz neuffs et une demye dozaine de trect »³³. Les femmes ont donc facilement la possibilité de s'armer et de s'habiller que ce soit pour se défendre ou pour répondre à un devoir comme celui du guet.

Grâce à ces sources manuscrites parfois inattendues, j'ai établi que des femmes, nobles ou riches roturières, entourées de femmes qui les servent, doivent s'armer quand les hommes font défaut. Comment expliquer l'impensable ? Deux pistes peuvent être suggérées : l'éducation est la première d'entre elles.

Un phénomène oublié dans nos sociétés occidentales du début du XXI^e siècle est la mortalité effrayante des siècles passés dans nos régions. Dans l'intérêt de la communauté, les individus doivent être prêts à affronter la mort de leurs proches: en quelques mois, un cinquième enfant en rang de naissance peut devenir héritier ou héritière après la mort des quatre premiers enfants. L'éducation doit préparer les enfants à se retrouver à la tête d'une « maison » noble, à la tête d'une « frêrêche », à la tête de la « fabrique », bref de la communauté dont ils sont issus ou alliés. Quelle était l'éducation que les femmes nobles recevaient pour gouverner et prendre éventuellement le commandement d'une armée ? L'éducation des filles diffère peu de celles des garçons : toutes les femmes nobles doivent être physiquement prêtes au combat³⁴. Les activités que nous pouvons qualifier de « sportives » les y préparent : monter à cheval et chasser. Pensons également aux jeux d'enfants ! Devenues adultes, certaines nobles dames, éduquées comme les hommes, usent de l'exercice militaire pour faire prévaloir leurs droits lors des troubles. Elles y sont préparées car, en temps de paix, les dames participent aux chasses, vont à cheval, le faucon au poing : elles savent dresser l'oiseau, le lancer, le rappeler ou l'encourager par leurs cris. En ville, elles doivent le service du guet.

Au cours du XVII^e siècle, l'évolution des méthodes de la guerre et la nouvelle organisation de l'armée sous l'impulsion de Le Tellier³⁵ écartent les femmes de la fonction militaire. Ce ne sont plus les seigneures de leur fief qui défendent leur « maison ». Les

³²AM Nantes EE 30

³³À la mort de son mari, Raouline Hubert est détentrice de ces meubles, Archives départementales de Loire-Atlantique - ADLA Titres de famille Crocelay 2E720.

³⁴Micheline Cuénin, « La Femme et la Guerre (1516-1660) », *loc. cit.*

femmes en sont exclues par les réformes³⁶.

La seconde piste à suivre est celle avancée par l'historienne Sylvie Steinberg qui élabore le concept de « substitution »³⁷. J'en retiens ici quelques grandes lignes : la substitution d'une fille à son frère non-né ou mort, d'une épouse à son mari absent, d'une veuve à son mari défunt fut un des moyens privilégiés par lequel les familles, les états et les corps ont cherché à se perpétuer à l'identique. La substitution était tolérée jusqu'à accepter que les femmes placées à la tête d'un fief exercent des prérogatives militaires et participent elles-mêmes aux combats. Car il était « compréhensible qu'une femme noble s'élève, précisément par sa noblesse, au-dessus de son sexe », d'où l'accession à l'office viril. C'est leur sang noble qui leur permet de dépasser la faiblesse de leur sexe et leur donne les mêmes qualités viriles qu'aux Amazones. Ainsi Mademoiselle de Montpensier jugeait-elle que ce qui serait un défaut chez une autre (amour de la guerre, bravoure, ambition) ne l'était point chez elle grâce à la grandeur de sa naissance. C'est bien ce statut d'exception, personnel et social, qui les rend acceptables dans la société d'Ancien Régime fondée sur le principe de l'inégalité et de la distinction.

J'ajoute que les roturiers et roturières ne s'y trompent pas : ils et elles se mettent au service de leurs dames afin d'en tirer un pouvoir qu'ils n'atteindraient jamais sans cette proximité, voire promiscuité. Les nobles également qui savent évaluer leur rang et se positionner vis-à-vis de leur « maîtresse », servent de plus hautes qu'eux. On reconnaît ainsi à la femme noble en particulier le droit de défendre une terre ou des places fortes mais tout droit à l'initiative, tout droit à l'offensive de type guerrier lui sont en revanche déniés³⁸. Les femmes parviennent à ce rôle réservé aux hommes par « défaut

³⁵Michel Le Tellier commence une refonte de l'armée que poursuivra son fils, François Michel Le Tellier, marquis de Louvois.

³⁶Sur le sujet de l'éducation, voir entre autres l'article de Micheline Cuénin, « La Femme et la Guerre (1516-1660) », *loc. cit.*

³⁷Sylvie Steinberg, « Hiérarchies dans l'Ancien Régime », sous la dir. de Michèle Riot-Sarcey, *De la différence des sexes. Le genre en histoire*. Madrid, Larousse, 2010, p. 131-160. Je tiens à remercier Sylvie Steinberg qui m'a autorisée à utiliser ses travaux avant leur publication. Son article porte sur « la place assignée aux femmes dans une société organisée en ordres » et « la logique des constructions comparées des hiérarchies sexuées et sociales ».

³⁸Michelle Bubenicek, « Femme, pouvoir, violence : une adéquation ? Quelques pistes de réflexion autour du cas de Yolande de Flandre », dans *Femmes de pouvoir et pouvoir des femmes dans l'Occident médiéval et moderne*, études réunies par Armel Nayt-Dubois et Emmanuelle Santinelli-Foltz, PU Valenciennes, Amiens, 2009, p. 259-272.

de mâle », et ce ne sont pas des exceptions.

Quand la guerre signifie l'absence des hommes, temporaire ou définitive et la nécessité d'agir par elles-mêmes, les femmes sont invitées à participer à l'idéal masculin : la substitution fonctionne « comme un principe de survie et de pérennisation »³⁹.

Récemment, la sociologue Geneviève Pruvost a énoncé quatre interdits qui ont empêché pendant deux siècles les femmes d'accéder aux métiers d'ordre qui font usage des armes⁴⁰. Le premier interdit concerne celui du port et de l'usage des armes. Constatons que les dames seigneures de leur fief ont le droit et le devoir d'être armées : elles sont invitées à participer à l'idéal féodal masculin du métier d'armes. D'autres femmes, roturières, sont réquisitionnées pour défendre les villes. Toutes possèdent des armes qu'elles savent utiliser grâce à leur éducation. Ces armes sont celles des hommes absents. Le second interdit tient à l'accès au commandement. Les femmes ont-elles l'autorité pour commander des troupes ? Les dames agissent en chef militaire car leur condition les y autorise ; les hommes acceptent cette autorité et consentent à leur obéir. Le troisième interdit touche aux circonstances historiques. Au cours des Guerres de religion, le travestissement permet aux nobles dames de restaurer les valeurs chevaleresques féodales qui sont en train de disparaître. Enfin, les femmes armées ont-elles un rôle spécifique ? Les conflits sont l'occasion pour les femmes d'assumer des responsabilités essentielles à la survie de leur parenté et à la conservation des biens. Elles ne doivent pas agresser mais défendre, c'est leur rôle ! Pourtant, pendant les Guerres de religion, certaines femmes vont cependant transgresser cette norme.

Les femmes en armes disparaissent progressivement au XVII^e siècle au moment où les métiers d'ordre apparaissent : ce processus participe à la construction de la division sexuelle. En peinture, les dernières représentations de femmes en armes datent de la première moitié du XVII^e siècle, parmi les « hautes et puissantes dames » celles de Marie de Médicis, la Grande Mademoiselle ou Anne d'Autriche : elles représentent des femmes du passé.

³⁹Sylvie Steinberg, « Hiérarchies dans l'Ancien Régime », *loc. cit.*

⁴⁰Geneviève Pruvost, *De la sergote à la femme flic : une autre histoire de l'institution policière, 1935-2005*, Paris, La Découverte, 2008, p.11-16.

Bibliographie

Beaune Colette, *Jeanne d'Arc*, Perrin, Paris, 2009

Boudier de Villemert Pierre-Joseph, *Le Nouvel ami des femmes, ou la philosophie du sexe*, Amsterdam et Paris, Monory, 1779

Brantôme Pierre de Bourdeille dit, *De l'amour des Dames*, tome 65, Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France, 3 volumes, rééd. Londres, 1790.

Bubenicek Michelle, « Femme, pouvoir, violence : une adéquation ? Quelques pistes de réflexion autour du cas de Yolande de Flandre », dans *Femmes de pouvoir et pouvoir des femmes dans l'Occident médiéval et moderne*, études réunies par Armel Nayt-Dubois et Emmanuelle Santinelli-Foltz, PU Valenciennes, Amiens, 2009, pp. 259-272.

Caron Marie-Thérèse, « Mariage et mésalliance : la difficulté d'être femme dans la société nobiliaire française à la fin du Moyen Age », dans *La femme au Moyen Age*, éd. par Michel Rouche et Jean Heuclin, Maubeuge, 1990, pp. 315-326.

Cassagnes-Brouquet Sophie, « Penthésilée, reine des Amazones et Preuse, une image de la femme guerrière à la fin du Moyen Âge », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés « Armées »*, Toulouse, PU du Mirail, n° 20, 2004, pp. 169-179 ; « Les Neuf Preuses, l'invention d'un nouveau thème iconographique dans le contexte de la Guerre de Cent ans. », *Actes du colloque Le genre face aux mutations. Masculin et féminin, du Moyen Age à nos jours*, Capdevilla Luc et al. (dir.), Rennes, PU Rennes, 2003, pp. 279-289.

CLIO Histoire, femmes et sociétés, « Armées », Toulouse, PU du Mirail, n° 20, 2004.

CLIO Histoire, femmes et sociétés, « Guerres civiles », Toulouse, PU du Mirail, n° 5, 1997.

Coste, Hilarion de, *Les éloges et les vies des reynes, des princesses et des dames illustres en piété, en courage et en doctrine*, Paris, S. Cramoisy, 1647, 2 vol.

Cuénin Micheline, « La Femme et la Guerre (1516-1660) », RICHMOND Ian et VENESOEN Constant (éd.), *Présences féminines. Littérature et société au XVIIe siècle français. Actes de London, Canada (1985)*, Paris Seattle Tuebingen, Biblio 17,

1987, p. 291-323.

Dufournaud Nicole, *Rôles et pouvoirs des femmes au XVIe siècle dans la France de l'Ouest*, thèse d'histoire dirigée par André Burguière, EHESS, 2007, en ligne sur <http://nicole.dufournaud.net/>

Gaudemet Jean, *Les communautés familiales*, Paris, Marcel Rivière et Cie, 1963.

Génin François, *Lettres de Marguerite d'Angouleme, soeur de François Ier, reine de Navarre*, Paris, Renouard, 1841.

Godineau Dominique, « De la guerrière à la citoyenne. Porter les armes pendant l'Ancien Régime et la Révolution française », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés* « Armées », PU le Mirail, Toulouse, 2004, n° 20, pp. 43-69.

Hersart de La Villemarque Théodore, *Barzaz-Breiz Chants populaires de la Bretagne*, 1839, rééd. Paris, Perrin, 1963.

La Poix de Fréminville Christophe-Paulin de, *Antiquités des Côtes du Nord*, 1837, rééd. Paris-Genève-Gex, Slatkine, 1980.

Lehmann Andrée, *Le rôle de la femme dans l'histoire de France au Moyen Age*, Paris, Berger-Levrault, 1952.

Le Mene Michel, « La population nantaise à la fin du XVe siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1964, n° 2, juin, tome LXXI, pp. 189-220.

Mellinet Camille, *La commune et la milice de Nantes*, Nantes, 1841.

Morice Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne...*, 3 volumes, Paris, C. Osmont, 1742-1746, rééd. 1974.

Planiol Marcel, *La Très ancienne coutume de Bretagne...*, Rennes, Plihon et Hervé, 1896.

Pruvost Geneviève, *De la sergote à la femme flic : une autre histoire de l'institution policière*, 1935-2005, Paris, La Découverte, 2008.

Riballier Philibert et Cosson Catherine, *De l'Éducation physique et morale des femmes, avec une notice alphabétique de celles qui se sont distinguées dans les différentes carrières des Sciences et des Beaux-Arts, ou par des talents et des actions mémorables*, Bruxelles et Paris, Frères Estienne, 1779.

Steinberg Sylvie, « Hiérarchies dans l'Ancien Régime », sous la dir. de Michèle Riot-Sarcey, *De la différence des sexes. Le genre en histoire*. Madrid, Larousse, 2010,

p. 131-160.

Steinberg Sylvie, *La confusion des sexes. Le travestissement de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Fayard, 2001.

Steinberg Sylvie, « Le mythe des amazones et son utilisation politique de la Renaissance à la Fronde », Wilson-Chevalier Kathleen et Viennot Eliane (dir), *Royaume de féminie : Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde, actes du colloque de Blois (13-15 Octobre 1995)*, Paris, Honoré Champion, 1999, pp. 261-273.

Vaucelle Serge, « les femmes et les sports du gentilshomme de l'époque médiévale à l'époque moderne », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés « Le genre et le sport »*, PU du Mirail, Toulouse, 23/2006, pp. 145-163.

Viennot Éliane, « Les femmes dans les "troubles" du XVIe siècle », *Clio Histoire, Femmes et Sociétés « Guerres civiles »*, PU du Mirail, Toulouse, n° 5, 1997.

Site Internet :

<http://www.siefar.org/>